

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 11 juillet 2018 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agriion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Marina FERRARI
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 22 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Claude SAVIGNAC
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
20	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
21	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	Pouvoir de Jean-François BRAISSAND
22	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
24	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
25	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
26	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
27	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
28	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
29	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
30	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Robert CLERC
31	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
32	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
33	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
34	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
35	TREVIGNIN	S	Nicolas CHAPUIS	
36	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
38	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
39	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'André GIMENEZ

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX-LES-BAINS	Christiane MOLLAR
AIX-LES-BAINS	Pascal PELLER
AIX-LES-BAINS	André GIMENEZ
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
LE BOURGET DU LAC	Pierre HOCHARD
CONJUX	Claude SAVIGNAC



CHINDRIEUX  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
MERY  
MOUXY  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
TRESSERVE  
VIONS

Marie-Claire BARBIER  
Jean-François BRAISSAND  
Christophe DERIPPE  
Didier FRANÇOIS  
Robert CLERC  
Eudes BOUVIER  
Nathalie FONTAINE  
Gabrielle KOEHREN  
Sylvie L'HEVEDER  
Eric COURSON  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Christophe TOUZEAU  
Martine REVOL  
Sophie CASSARO  
Julien BOURGES  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur Pôle Eau  
Directrice de cabinet  
Responsable Tourisme  
Responsable Aqualac  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 juillet 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 600 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (37 titulaires et 1 suppléant), et 50 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 5      Année : 2018  
Exécutoire le : 19 JUIL. 2018  
Affichée le : 19 JUIL. 2018  
Visée le : 17 JUIL. 2018

### FINANCES

#### **Transfert de la compétence eau potable de la commune de Ruffieux à Grand Lac Procès-verbal de mise à disposition et transfert des résultats**

*Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 portant extension des compétences et modifications des statuts de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget pour intégration de la compétence « Eau potable » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 Novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, de la Communauté de communes du Canton d'Albens et de la Communauté de communes de Chautagne,*

*Vu la délibération du 6/04/2018 approuvant le compte administratif du budget Eau,*

Monsieur le Président rappelle la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la CALB, de la CCCA et de la CCCh, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016. La communauté d'agglomération s'est vue transférer à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence Eau potable des communes de la CALB, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 31 mai 2016.

Conformément à l'article 35 de la loi NOTRe, prévoyant un délai d'un an pour harmoniser les compétences optionnelles des communautés d'agglomération, la gestion de la compétence Eau potable par la communauté d'agglomération a été étendue à l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce transfert de compétences a donné lieu à la clôture du budget annexe communal "eau", entraînant la réintégration des comptes dans le budget principal de la commune.

La mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice des services (classes 1 et 2) ainsi que les droits et obligations y afférents, notamment les emprunts, au profit de la Grand Lac doit être actée.

Les résultats (fonctionnement et investissement) afférents à la compétence "eau" seront transférés à la communauté d'agglomération (budget « régie eau Grand Lac » 80501), désormais en charge de la compétence.

Le transfert des résultats et la mise à disposition des immobilisations, droits et obligations y afférents sont détaillés dans le procès-verbal annexé à la présente délibération, et dont il est donné lecture.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE le Président à signer le procès-verbal et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 11 juillet 2018

Le Président,  
Dominique DORD



## **Transfert de la compétence eau PROCÈS-VERBAL de mise à disposition**

CONSTATANT LE TRANSFERT DE RESULTATS ET LA MISE A DISPOSITION DE BIENS , DROITS ET OBLIGATION Y AFFERENTS ENTRE :

**-LA COMMUNE DE RUFFIEUX**, représentée par M. Olivier ROGNARD, Maire agissant au nom et pour le compte de ladite commune, en exécution de la délibération en date du

AU PROFIT DE :

**- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "GRAND LAC"**, (budget 80501 régie eau Grand Lac) représentée par Dominique DORD, Président, dûment autorisé à signer le procès-verbal en exécution de la délibération du Conseil en date du

Il a été convenu ce qui suit :

### **Objet :**

Le présent procès-verbal définit les conditions par lesquelles la commune de **RUFFIEUX** met à disposition de la Communauté d'agglomération Grand Lac les biens, droits et obligations pour l'exercice de la compétence Eau à compter du 01/01/2018:

### **1-Résultats :**

L'approbation du compte administratif et la délibération d'affectation des résultats 2017 du budget Eau en date du 28/03/2018 fait apparaître les soldes suivants :

Résultat de fonctionnement: + 46 652,77 €  
Solde d'investissement : + 4 619,76 €

La somme de 5 888,00 euros dû au budget eau doit être reversée au budget assainissement, clos en 2017, le mandatement aurait dû se faire sur 2017 Grand Lac rembourse à la commune la somme de 5 888,00€  
Renvoie à la délibération « remboursement de la redevance modernisation des réseaux d'assainissement par Grand Lac au profit de Ruffieux »

### **Il est décidé de transférer :**

Résultat de fonctionnement: **-8 983,44€**  
Solde d'investissement : **+ 4 619,76 €**

### **2-Emprunts ayant servi à l'acquisition des biens mis à disposition :**

<b>Imputation /Libellé du prêt</b>	<b>Date souscription</b>	<b>Montant</b>	<b>Capital restant dû</b>
1641 – CA 013364601	28/11/2005	25 000 €	12 179,15 €
1641- CA 798957	17/04/2015	30 000 €	25 544,02 €

### **3-Subventions transférables ayant financé les biens mis à disposition :**

**voir tableaux annexés suivants**

### **4-Biens :**

**voir tableaux annexés suivants**

\_073048 TRES. AIX-LES-BAINS  
 \_49100 EAU RUFFIEUX

ÉTAT DE L'ACTIF

EXERCICE 2017

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	VALEUR NETTE
1311	EAURUFFIEUX SUBV2	SUBVENTION EAU RUFFIEUX 49100	31/12/2014	50	24 425,00	1 409,42	23 015,58
1313	EAURUFFIEUX SUBV1	SUBVENTION EAU RUFFIEUX 49100	10/05/2010	50	32 381,22	8 631,67	23 749,55
2031	EAURUFFIEUX ETUDES	diagnostic captage MONTAGNET frais d'études	27/12/2017	0	7 032,00 7 032,00	0,00 0,00	7 032,00 7 032,00
2111	EAURUFFIEUX PERIMETRES	EAU RUFFIEUX TERRAINS PERIMETRE PROTECTION terrains nus	10/05/2010	0	683,26 683,26	0,00 0,00	683,26 683,26
21531	EAURUFFIEUX RESEAU EAU	RESEAU EAU POTABLE RUFFIEUX 1996-2016 réseaux adduction eau	31/12/2015	50	554 410,66 554 410,66	231 064,08 231 064,08	323 346,58 323 346,58
21561	EAURUFFIEUXCOMPTEURS	COMPTEURS EAU FLODIS 2006-2016 serv distribution eau	31/12/2015	3	9 556,85 9 556,85	5 410,71 5 410,71	4 146,14 4 146,14
2181	EAURUFFIEUXAGENCT	INSTALLATION AGENCEMENT instal gales agencet amngts divers	10/05/2010	3	26 347,67 26 347,67	26 347,67 26 347,67	0,00 0,00

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Transfert de la compétence eau potable de la commune de Ruffieux à Grand Lac - Procès-verbal de mise à disposition et transfert des résultats

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/07/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/07/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2459 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180711-d2459-DE

---

**Date de décision :** 11/07/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres